



Compte rendu Assemblée Générale du 06 novembre 2015 de l'association Culture et Eveil de Saint-Aubin de Médoc CESAM

Présidée par Mme Patricia ARNAUD, Présidente du CESAM.

Mr Pascal BONNET, Secrétaire, était secrétaire de séance pour cette Assemblée Générale.

Mme Christine GALLE-TESSONNEAU, Administratrice, Scrutatrice pour cette Assemblée Générale, recueille les signatures des personnes présentes et enregistre les pouvoirs à l'entrée de l'Assemblée Générale.

33 Adhérents sont présents ou représentés.

Conformément aux statuts du CESAM, aucun quorum n'est nécessaire pour cette Assemblée Générale. L'Assemblée peut donc débattre valablement.

Mme Patricia ARNAUD ouvre cette Assemblée Générale à 19h10 en remerciant pour leur présence :

- Mr DUPRAT, maire de SAINT AUBIN de MEDOC,
- Mme GARROUSTE, Adjointe à la culture,
- Mr CUROY, expert-comptable de l'association CESAM.

Et excuse Mme Marie-Noëlle VINCENT, Adjointe au Maire de SAINT AUBIN de MEDOC, Déléguée à la Vie Associative, qui, empêchée ne peut être présente ainsi que de nombreux adhérents qui ont confié leurs pouvoirs.

Ordre du Jour :

1. Présentation des activités de la saison 2015-2016
2. Rapport moral
3. Rapport financier
4. Élection partielle du Conseil d'Administration
5. Présentation et vote du budget prévisionnel
6. Présentation et vote du règlement intérieur
7. Projets pour la saison 2015-2016
8. Questions diverses

Mme Patricia ARNAUD, après avoir présenté l'Ordre du jour de cette séance, indique que les travaux de cette assemblée achevés, les participants sont très cordialement invités à prendre le pot de l'amitié afin de prolonger les échanges.

1- Présentation des activités 2015-2016 :

Le CESAM a repris ses activités normalement.

Activités musicales

- Cours collectifs de formation musicale niveau 1, 2 et 3 ;
 - Cours individuels d'instrument (piano, guitare, batterie, flûte, violon, percussions) ;
 - Ateliers musicaux collectifs Musique Actuelle ;
 - Cours collectifs éveil musical (3-6 ans) ;
 - Découverte instrumentale (5 instruments dans l'année pour les 6-9 ans en binôme avec 5 professeurs).
- Cette dernière activité a connu un gros succès et 3 élèves ont été mis sur liste d'attente et seront prioritaires pour l'année prochaine 2016-2017.

Nouveautés 2014-2015

- Chant lyrique
- Cours individuels de chant
- Partie Chorale commune aux groupes de découverte instrumentale niveau 1 et 2
- Ateliers musicaux Musique Acoustique

Activités arts créatifs

- Dessin adultes, adolescents, enfants
- Encadrement
- Patchwork et Scrapbooking
- Bricolage enfants

Les activités de bricolage et de dessin ont rencontré un gros succès et les cours sont quasiment complets.

2-Rapport Moral :

Lors de l'Assemblée Générale du 23 janvier, un nouveau Conseil d'Administration a été élu.

Ce nouveau CA a constaté un manque de gouvernance évident dans la tenue du CESAM ainsi qu'une absence de préparation pour la rentrée 2015.

La nomination en 2014 d'un administrateur judiciaire a permis de stopper cette situation mais une perte d'adhérents importante a été constatée (70 adhérents et 110 élèves).

Les tarifs pratiqués en 2014-2015 étaient ceux de l'année 2013-2014 et les avenants des professeurs reprenant leur rémunération n'ont pas pu être modifiés.

Le nouveau Conseil d'Administration a pu malgré tout relancer l'ensemble des cours, a également finalisé et confirmé l'embauche du professeur de chant lyrique.

Dès sa prise de fonction, le Conseil d'Administration a dû traiter un certain nombre de dossiers administratifs et juridiques en souffrance et a dû faire face au Tribunal des Prud'hommes pour la sortie de contrat de Mr ALEDO (professeur embauché par l'ancienne Présidente et parti sans une sortie correcte de son contrat).

Beaucoup de travail et de bonne volonté ont été nécessaires pour relancer le CESAM.

- Les professeurs ont réussi à rattraper la quasi-totalité des cours qui n'avaient pas été dispensés ;
- Des groupes de travail ont été mis en place dans le CA pour travailler sur des sujets précis ;
- Les Statuts et le Règlement Intérieur de l'association CESAM ont été revus et votés ;
- De nouveaux outils de communication ont été mis en place (nouveau logo, refonte du site internet, newsletter) ;
- Reprise en main et mise à plat de la trésorerie du CESAM ;

Malgré tous ces efforts, le CESAM et le Conseil d'Administration n'ont pas réussi à organiser ni à participer pleinement à la vie culturelle de SAINT AUBIN de MEDOC en 2015.

- Une exposition des arts créatifs, avec goûter et participation musicale des élèves, a tout de même pu se tenir le 12 juin 2015.

- Une participation courte du CESAM pour la fête de l'été le 26 Juin 2015 en partenariat avec le Comité des Fêtes.

Patricia ARNAUD remercie à cette occasion :

- la Mairie de SAINT AUBIN de MEDOC qui a soutenu le CESAM pendant cette période difficile.
- les professeurs pour leur implication et le rattrapage des cours.
- et les membres du Conseil d'Administration et du Bureau qui ont été beaucoup sollicités avec un nombre important de réunions tout au long de cette année.

✓ Point RH :

- Mme Séverine PIGOT, professeur de violon, a eu l'occasion de partir à l'étranger et a souhaité démissionner en Février 2015. Mr Thomas DI PIAZZA a été recruté en remplacement de Séverine et a repris les élèves de violon.
- Mme Monique SCHOELL a souhaité prendre sa retraite et a démissionné en Août 2015. Elle a été remplacée par un nouveau professeur embauchée en septembre 2015 : Mme Anne-Marie GAUDRIE.
- Le Conseil d'Administration a engagé et conduit le licenciement de Mr Stéphane DUCASSE pour perte de confiance. Ce dernier poursuit le CESAM au Tribunal des Prud'hommes et réclame 33 000€ de dommages et intérêts. Le CESAM, par l'intermédiaire de son Conseil d'Administration, ne négociera pas sur ce cas précis.

✓ Point adhérents :

VILLES	ADHERENTS 2015-2016
SAINT AUBIN DE MEDOC	169
SAINT MEDARD EN JALLES	56
LE TAILLAN MEDOC	11
AUTRES COMMUNES	20
TOTAL	256

3-Rapport financier :

Rapport Financier en annexe 1

Mr CUROY présente le bilan comptable complet arrêté au 31/08/2015 et en explique le contenu.

Le résultat courant est en forte baisse.

La gestion calamiteuse par la présidence précédente, la perte d'adhérents, le matériel manquant, les sommes indûment dépensées, mais également les frais de justice et d'avocats représentent une perte de 42 000€ dans le budget du CESAM.

Mr CUROY précise que grâce à la bonne gestion et aux économies réalisées par le CESAM depuis 30 ans, le CESAM est aujourd'hui toujours debout malgré cet épisode désastreux mais précise également que le CESAM n'a plus les moyens de vivre un autre drame comme celui-ci.

Mr CUROY donne pour exemple la somme de 8897 € qui correspond aux frais d'honoraires des avocats et de l'administrateur judiciaire.

Le Conseil d'Administration pour cette année 2015-2016 aura à cœur de reprendre une bonne gestion, et si c'est possible, de refaire des économies pour permettre au CESAM de retrouver une marge de manœuvre qu'il n'a plus aujourd'hui.

Mme Patricia ARNAUD procède au vote du rapport moral et financier et propose au vote trois résolutions.

1. Première résolution :

L'assemblée des sociétaires après en avoir délibéré approuve les rapports d'activité, moral et financier tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette première résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

1. Deuxième résolution :

L'assemblée des sociétaires après en avoir délibéré approuve les comptes annuels tels qu'ils ont été présentés et donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette deuxième résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

2. Troisième résolution :

L'assemblée des sociétaires après en avoir délibéré décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice pour le montant de 42133,72 en report à nouveau débiteur.

Cette troisième résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Mme Patricia ARNAUD remercie les participants à cette Assemblée pour leur confiance.

4-Élections Partielles du CA :

Conformément aux statuts du CESAM, un tiers du Conseil d'Administration doit être renouvelé lors de cette Assemblée Générale.

<u>Administrateurs sortants :</u> Mme Pascale SEVAL Mme Annie SOWINSKY Mme Hélène PERERA Mme Régine Tauziet	<u>Se représentent :</u> Annie SOWINSKY Hélène PERERA Régine Tauziet	<u>Se présente :</u> Patrice CLINQUART
---	---	---

Mme ARNAUD propose de voter à main levée et procède au vote.

Les quatre candidats sont élus à l'unanimité.

Mme Patricia ARNAUD remercie à nouveau les participants de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration du CESAM ayant déjà discuté de la composition du nouveau Bureau dans le cas d'un vote positif sur ces quatre candidats, Mme Patricia ARNAUD annonce la composition du nouveau Bureau du CESAM à l'Assemblée.

Composition du Bureau :

Présidente : Mme Patricia ARNAUD

Vice-président : Mr Olivier CARRIERE

Secrétaire : Mr Pascal BONNET

Secrétaire Adjoint : Mme Hélène PERERA

Trésorière : Mme Cécile MAI

Trésorier Adjoint : Mr Eric LEFEVRE

Mme Patricia ARNAUD précise qu'Olivier CARRIERE reste également en charge de la Communication du CESAM, Mr Pascal BONNET de la relation avec les Professeurs, Mr Pierre TAUZIET, Administrateur, en charge du matériel du CESAM, Mme Christine GALLE-TESSONNEAU en charge de la coordination de la section Arts Créatifs et Mr Franck PENCHENAT en charge des installations techniques lors des manifestations.

5-Budget Prévisionnel :

Mme Cécile MAI, Trésorière, présente le budget prévisionnel pour l'année 2015-2016.

Le budget comprend la prise en compte d'une prime d'ancienneté pour les professeurs que le Conseil d'Administration souhaite mettre en place pour être en conformité avec la loi.

Le budget comprend des frais supplémentaires induits par la procédure entre le CESAM et Mr DUCASSE.

Le Conseil d'Administration ira démarcher les mairies pour obtenir un supplément de subvention.

	DEBIT	CREDIT	
Salaires/charges	90 600		90,05%
Ancienneté	3 600		3,58%
Frais de fonctionnement	6 415		6,38%
Adhésions/cotisations		88 600	88,04%
CCAS		233	0,23%
Subvention St AUBIN		11 250	11,18%
Subvention St MEDARD		500	0,50%
Subvention Le TAILLAN		50	0,05%
TOTAL	100 615,00 €	100 633,00 €	

■ Mme Isabelle GARROUSTE demande si une participation libre a été envisagée lors des différents événements que le CESAM organisera tout au long de l'année.

Mme Patricia ARNAUD répond que cette idée pourrait être envisagée et précise que des démarches ont été lancées pour récupérer des subventions lors des concerts ou des expositions.

■ Mme SEVAL demande si l'assurance du CESAM prend finalement en charge une partie des frais d'avocats :

Mme ARNAUD confirme qu'aucune aide n'arrivera de l'assurance et que le retour a été négatif car les frais n'ont pas été occasionnés par un tiers mais par le CESAM lui-même. Dans le cas de Mr DUCASSE, le Conseil d'Administration demandera une intervention de protection juridique de l'assurance.

Le budget prévisionnel mise aux voix est adopté à l'unanimité.

6-Règlement Intérieur :

Règlement Intérieur annexe 2

Le nouveau Règlement Intérieur reprend l'ancien règlement et le complète en demandant aux parents d'accompagner leurs enfants, en particulier les petits, jusque devant les salles de cours.

Ce nouveau RI a été voté et approuvé en Conseil d'Administration. Il est approuvé par l'Assemblée Générale à l'unanimité.

7-Projets 2015-2016:

Les projets et objectifs du Conseil d'Administration du CESAM sont :

- Une stabilisation du montant des adhésions et des cotisations qui nous permet d'être dans la moyenne des prix des associations locales ;
- Dans le cadre des arts créatifs, le développement du partenariat avec l'Association Aube Indigo et un travail sur une future fusion;
- Une augmentation raisonnée des professeurs dans le respect de la convention et des nouveaux textes ainsi que la mise place d'une prime d'ancienneté;
- L'étude de nouveaux leviers de financements : financements privés (type fondation) ce qui nécessitera un travail important et la création de projets ;
- La reconstitution progressive d'une réserve financière sur 3 ans.

Evénements et agenda 2015-2016:

- Vœux et galette des Rois : jeudi 21 janvier 2016
- Concert d'hiver : vendredi 29 Janvier 2016
- Auditions : samedi 02 avril 2016
- Exposition Arts Créatifs samedi 02 avril 2016
- Concert des futurs virtuoses : mardi 31 mai 2016

Le CESAM participera cette année de façon active à la saison culturelle de la commune:

- en première partie du Concert de Musique Classique le vendredi 12 mars 2016 ;
- en réalisant la Fête de la Musique le 17 Juin 2016 ;
- en participant à la Fête de l'Été le 25 Juin 2016.

8-Questions diverses :

Aucune question n'est posée.

Mme Patricia ARNAUD invite Mr le Maire à prendre la parole.

Mr Christophe DUPRAT remercie toute l'équipe du CESAM pour son travail et son implication dans la vie de cette association et dans la vie de la commune.

Il constate avec plaisir que le CESAM a survécu à un épisode incroyable au sein d'une association, et que malgré une perte financière importante, le CESAM est toujours présent.

Il précise également que la commune maintiendra son effort et sa subvention pour aider le CESAM et précise qu'il existe encore d'autres moyens d'obtenir des subventions ou des mécénats.

L'apaisement est revenu au CESAM.

Mme ARNAUD remercie l'ensemble des administrateurs du CESAM, remercie les membres du Bureau pour leur travail et l'ambiance de partage au sein de l'association.

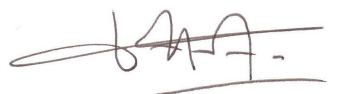
Mme ARNAUD remercie Mme Isabelle GARROUSTE qui siège en tant que membre élue de la commune au Conseil d'Administration du CESAM.

Mme ARNAUD remercie également les professeurs et leurs représentants qui siègent également maintenant au Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Patricia ARNAUD indique que les travaux de cette Assemblée sont achevés et lève la séance à 20h15.

Un apéritif dînatoire est partagé entre tous les participants.

Présidente Mme Arnaud Patricia



Secrétaire M Bonnet Pascal

